

# Piratage : la bataille de l'adresse IP est lancée

Le débat autour de la riposte graduée fait rage. Le projet de loi anti-piratage soutenu par le gouvernement fait la part belle à la traque des internautes (surveillance des réseaux, avertissement, coupure de l'accès) qui téléchargeraient illégalement vidéos et autres mp3.

La ministre de la Culture et de la Communication a donc axé les [méthodes de recherche par l'enregistrement des adresses IP](#). Rappelons que cette adresse *Internet Protocol* est un numéro qui identifie chaque ordinateur connecté à Internet ou à un réseau informatique.

Le risque de confusion est alors majeur. Comment différencier une adresse d'une personne ? Avoir une adresse ne signifie aucunement qu'il s'agit bien de la même personne qui doit être identifiée. José Martinez, directeur général Europe du Sud et Afrique chez Secure Computing, éditeur de sécurité, pose les problématiques à venir : *« Il va être très difficile d'accuser quelqu'un seulement sur cette base. Que fait-on si une personne se connecte en wifi sur une autre connexion ? Aujourd'hui, même les FAI n'ont pas le moyen de savoir qui a utilisé une borne wifi. Cela va coûter du temps et de l'énergie »*.

Une critique dont semble se faire écho certains spécialistes de la sécurité. Pour preuve, **une étude américaine a récemment démontré qu'une telle approche pouvait générer de fausses alertes**. L'expérience réalisée par trois chercheurs de l'université de Washington a noté que la méthode cache de nombreux risques de fausses alertes. Les chercheurs en ont conclu que cette approche n'était pas concluante pour identifier efficacement les contrevenants...

Le risque est donc de taille : une multiplication d'adresses IP présumées détenir à des personnes ayant téléchargé illégalement. D'autant que tout recours d'un contrevenant sera effectué devant la future Hadopi et non pas devant la justice. On peut, dès lors craindre un essor des recours devant cette juridiction.

Autre aspect, la présence importante de *Botnet* sur la Toile fait peser le risque d'une augmentation de ces adresses IP présumées hors-la-loi. Sur ce point, José Martinez constate : *« Nous relevons environ 40.000 ordinateurs zombies par jour. Grâce au processus de réputation et de géolocalisation on arrive désormais à séparer le bon grain de l'ivraie. Mais une des solutions serait d'utiliser une re-direction vers un centre de données sécurisées (SAAS). Ainsi on identifie non plus l'ordinateur mais la personne qui est derrière »*.

Au centre des débats de l'Icann cette semaine, l'adresse IP pourrait bien être au centre des conversations des internautes.